

Le 17 mars 2005

Par courriel et par messenger

Me Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
800, Place Victoria, bureau 255
Montréal (Québec)
H4Z 1A2

Affaires juridiques
Hydro-Québec
4^e étage
75, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Téléphone : (514) 289-2211, p. 3596
Télécopieur : (514) 289-5197

OBJET : Demande relative à l'établissement des tarifs d'électricité pour l'année
tarifaire 2005-2006
Dossier Régie : R-3541-2004
Notre dossier : R000102//FE

Chère consoeur,

Le 10 mars dernier, nous vous faisons parvenir la mise à jour du dossier tarifaire pour fins d'approbation de la grille des tarifs applicables au 1^{er} avril 2005. Or, il a été constaté qu'une erreur s'est glissée dans la mise à jour du taux de rendement sur l'avoir propre.

Nous déposons donc une version entièrement révisée de la pièce HQD-16, Document 1, afin de refléter adéquatement cette correction. Les pages révisées sont identifiées, les modifications au texte sont soulignées et les tableaux ont été mis à jour, à l'exception des tableaux 5, 6 et 7 portant sur les investissements et la base de tarification 2005.

Compte tenu de l'ampleur de la pièce, nous ne transmettons pas les nouvelles versions en format papier des sections 14 et 15 portant sur le *Texte des tarifs et conditions du Distributeur*.

Avocat en chef
Pierre Gagnon
Directrice – Distribution
Jacinte Lafontaine
Directrice – Production
Isabelle Rayle-Doiron
Directeur – TransÉnergie
F. Jean Morel

Avocats
Stéphanie Assouline
Sophie Baril
Chantal Bélique
Josée Deland
Dominique Downs
Valérie Durand
Eric Fraser

Yves Fréchette
Rita-Rose Gagné
Christian Houde
Line Janelle
Jean-François Lacasse
Julie Lapierre
Nicole Lemieux

Jean-François Meicure
Maria Moudir
Cathy Noseworthy
Louise Ouellet
Jocelyne Paquette
Pascaï Parent
Michel Pasini

Dominique Piché
Louis Prévost
Jean Rajotte
Sylvy Rhéaume
Carolina Rinfret
Jean-Olivier Tremblay
Simon Turmel

Vous constaterez que, suite à cette correction, la hausse tarifaire passe de 1,18 % à 1,20 %. Cette variation s'explique par la correction du taux de rendement sur l'avoir propre qui passe de 8,68 % à 8,71 % et, en conséquence, le rendement sur la base de tarification s'élève à 8,40 %. Le revenu requis révisé s'élève maintenant à 9 226,3 M\$.

Nous vous prions d'agréer, chère consoeur, l'expression de nos sentiments distingués.



Eric Fraser

/mb

c.c.: Intervenants (liste en annexe) (par courriel seulement)

p.j.